



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Évaluation environnementale
stratégique

Résumé Non Technique



Dossier 19010068-V1
18/06/2021



Réalisé par

ZAC du
Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39

Plan Climat Air Energie Territorial

Évaluation environnementale stratégique

Résumé Non Technique

Communauté de Communes de la Picardie Verte

Version	Date	Description
Résumé Non Technique	juillet 21	Résumé Non Technique - Synthèse

	Nom - Fonction
Rédaction	Charlotte CHATTON

1.1 Contexte

Créée le 31 décembre 1996, la Communauté de Communes de la Picardie Verte est un territoire rural de 633 km² au Nord-Ouest de l'Oise. Elle regroupe 88 communes pour une population totale de 33 379 habitants et 81 communes comptent moins de 1 000 habitants.

Le territoire de la Picardie Verte est un espace rural situé en bordure nord-ouest du Département de l'Oise. Il bénéficie de la proximité des villes de Beauvais, d'Amiens et de Rouen. La Communauté de Communes est délimitée à l'ouest par le département de la Seine-Maritime, au nord par le département de la Somme, et au sud par la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Dans la Picardie Verte, l'agriculture joue un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la structuration des paysages, l'organisation du bâti et l'implantation des villes, des bourgs et des villages.

Une large moitié nord-est du territoire intercommunal est caractérisée par la présence d'un plateau agricole ouvert : le Plateau Picard. L'extrémité nord-ouest est découpée par la vallée de la Bresle et présente davantage de boisements. La moitié sud-ouest est caractérisée par des pâtures et du bocage représentatifs de la boutonnière du Pays de Bray.

Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.



1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

■ Consommation énergétique du territoire

La consommation énergétique du territoire s'élève à 976 GWh avec la répartition suivante :

- 51 % de produits pétroliers
- 23 % d'électricité
- 13 % de bois énergie
- 12 % de gaz naturel

Le tableau suivant indique la répartition de la consommation d'énergie par secteur.

Secteur	Consommation (GWHEF/an)	(%)
Industrie	292,8	30 %
Logements	283,04	29%
Tertiaire	68,32	7%
Mobilité particulier	204,96	21%
Fret	68,32	7 %
Agriculture	48,8	5 %
Eclairage public	9,76	1 %
Total	976	100 %

Tableau 1. Répartition de la consommation d'énergie par secteur sur la communauté de communes Picardie Verte

Il apparaît que les **logements et l'industrie sont les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie** avec respectivement 30 % et 29 % de la consommation totale, suivi de la mobilité pour 21 %, puis dans une moindre mesure du tertiaire et du fret (7 % chacun), de l'agriculture (5%) et de l'éclairage public (1%).

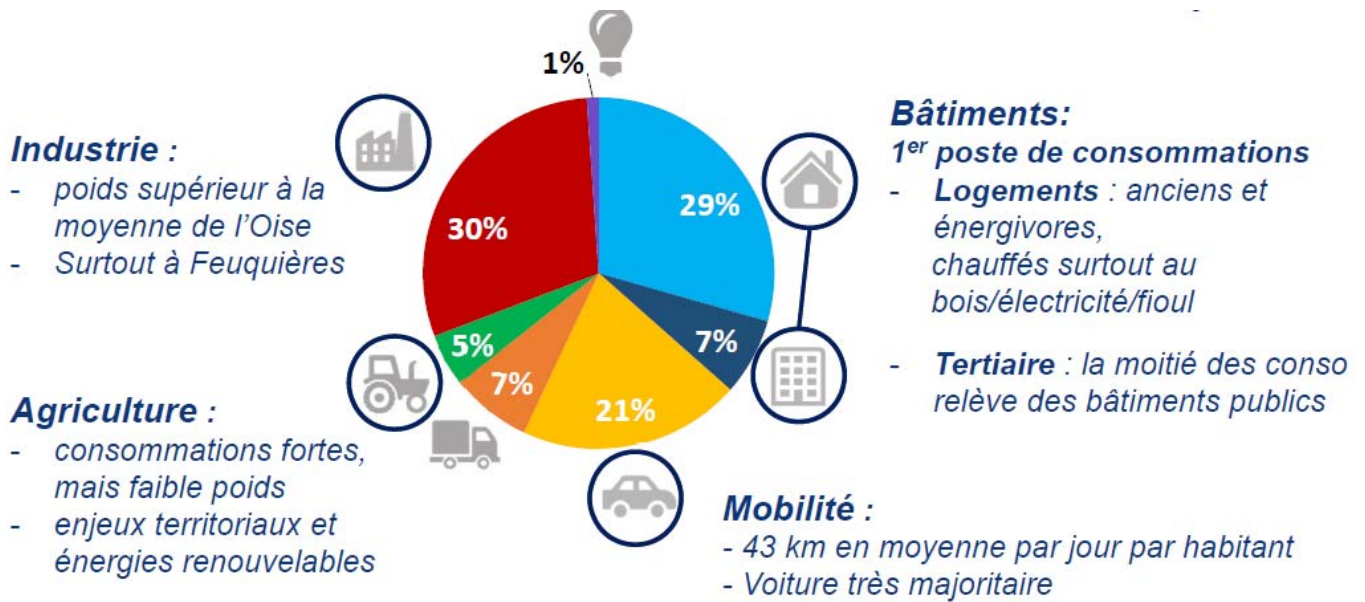


Figure 1. Représentation de la consommation d'énergie par secteur

■ Bilan des productions d'énergies renouvelables

La production d'énergie renouvelable sur le territoire est de **310 GWh**. La répartition de cette production en fonction des différentes sources est représentée sur la Figure 2 ci-dessus.

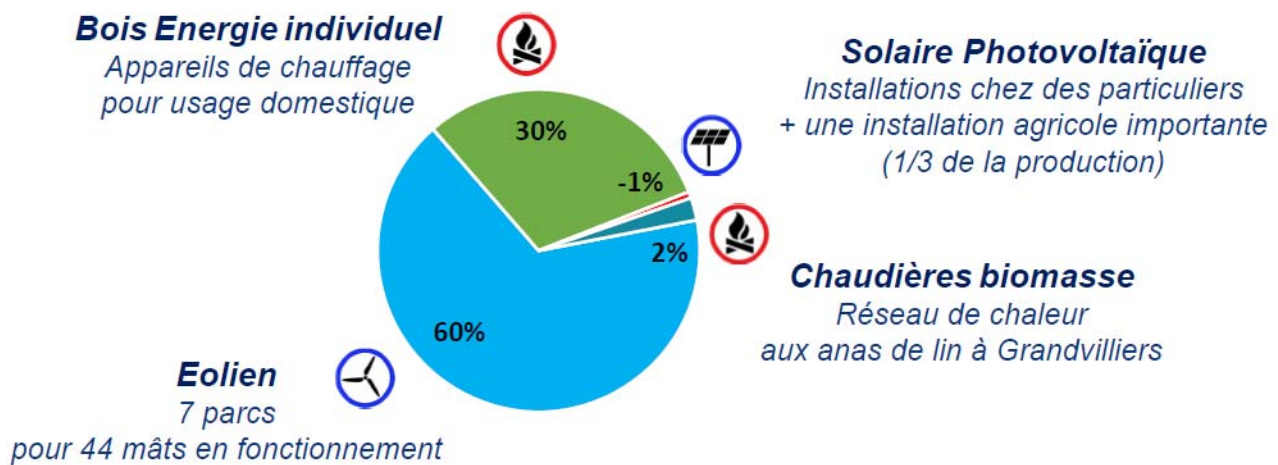


Figure 2. Représentation de la production d'énergies renouvelables sur le territoire

L'essentiel de la production d'énergies renouvelables est donc assuré par l'éolien. A noter que le solaire photovoltaïque est très peu développé.

Le **ratio entre la consommation d'énergie et la production d'EnR est de 32 %** ce qui est supérieur à la moyenne régionale (8,5 % en Hauts de France).

■ Dépenses énergétiques du territoire

Le territoire dépense 93 millions d'€ par an pour le budget énergie (surtout des produits pétroliers et de l'électricité).

Les ménages dépensent 5 150 € par an, essentiellement sur les postes logements et mobilité. 30 % des ménages du territoire sont en précarité énergétique.

■ Emissions de gaz à effet de serre

Les changements climatiques, la raréfaction des ressources énergétiques et la dégradation de la qualité de l'air comptent parmi les enjeux majeurs du XXIème siècle dont la manifestation fait – ou fera – peser sur l'humanité toute entière des risques dans de nombreux domaines tels que la production agricole, l'accès à la ressource en eau ou à l'énergie.

Sur le territoire de la Picardie Verte, les **émissions de GES totales sont de l'ordre de 554 000 Teq CO₂**, soit environ **16 Teq CO₂ par habitant**.

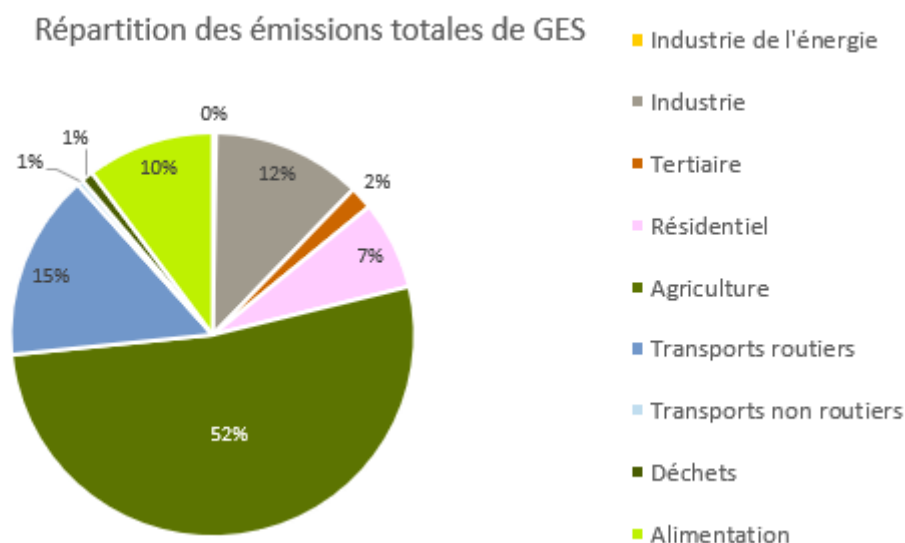


Figure 3. Répartition des émissions totales de Gaz à Effet de Serre

La **part de l'agriculture est forte dans la répartition totale**, avec plus de la moitié des émissions. Le secteur des transports routiers est le deuxième plus émetteur avec 15%, puis vient le secteur industriel avec 12%, puis le secteur de l'alimentation avec 10% et le secteur résidentiel. Avec des parts très faibles, viennent ensuite les secteurs du tertiaire (2%), des déchets et des transports non routiers (1% respectivement) et le secteur de l'industrie de l'énergie à moins de 1%.

■ Bilan du stockage du carbone

> Stocks de carbone

16,6 millions de Teq CO₂ dont 90% dans les sols et 10% dans la biomasse.

Le stockage annuel équivaut à 9% des émissions directes

■ Vulnérabilité du territoire

> Les évolutions attendues d'ici 2050 sur la Picardie Verte scénario RCP 4,5 (médian)

Phénomène climatique	Niveau actuel d'exposition	Evolution prévisible	Niveau probable d'exposition
Pluies importantes	2 Peut se produire plusieurs fois tous les 10 ans et jusqu'à près d'une fois par an.	Tendance variable selon les scénarios et les horizons de temps. D'après le rapport Jouzel, les précipitations extrêmes apparaissent à la hausse dans le nord de la France	3 Les extrêmes de précipitations pourraient se produire tous les ans
Périodes de sécheresse	2 Une sécheresse peut se produire une fois ou plus tous les 10 ans	Augmentation possible du nombre de jours de sécheresse en été de 20% environ.	2 Phénomène qui devrait s'accroître, apparition de sécheresses au printemps
Tempêtes, vents violents	1 Tempêtes de type cinquantennal (Tempête de 1999)	Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes (2 épisodes de vent supérieur à 120 km/h en janvier 2017 et janvier 2018) à St-Arnoult	2 Accentuation possible selon certains modèles
Gel sévère	1 Gel sévère de type cinquantennal	Diminution du nombre de jours de gel	1 Nombre de jours de gel très faible
Canicules	1 Canicules de type cinquantennal, avec une fréquence en augmentation	Doublement en moyenne du nombre de jours de fortes chaleurs en été ; forte augmentation du nombre de nuits anormalement chaudes	2 Les canicules deviendront plus fréquentes, avec augmentation des températures extrêmes

> Sensibilité

Aléas	
Sensibilité face aux inondations	Sensibilité très forte - Au Nord du territoire et dans les vallées avec la nappe affleurante Zone de sensibilité à la remontée de nappe très élevée : 24% des zones bâties en risque de remontée très forte et 22% en risque élevé. Plus de 25 communes cumulent un niveau de risque de moyen à très élevé sur leur territoire.
Sensibilité face à l'érosion et aux coulées de boues	Sensibilité forte sur le territoire et principalement dans la vallée du Thérain et au Sud Est Des événements très réguliers Des dégâts importants et irréversibles Des pertes de matière organique : appauvrissement des sols agricoles Détérioration de la qualité des cours d'eau.
Sensibilité face aux glissements de terrain	Sensibilité modérée sur l'ensemble du territoire et plus forte au Sud. Principalement localisé sur les versants des vallées les plus prononcées : Les vallées du Thérain et du Petit Thérain, les têtes des vallées de la Bresle et de la Selle.

Aléas	
<p>Sensibilité face aux mouvements de terrain</p>	<p>Sensibilité faible au Nord Est et à l'Est du territoire, modérée au Sud Ouest et forte au Nord Ouest. Alea fort : 3 communes dont Escles-St-Pierre classée risque très élevé sur 65% de sa surface Alea moyen : 33 communes, dont Buicourt, Ermemont-Boutavent, Hanvoile, Saint Valery et Wambes > 40%</p>
<p>Sensibilité de la ressource en eau</p>	<p>La sensibilité sur le territoire est faible mais peut s'accroître en raison la consommation, la modification du régime des pluies et de la pollution liée aux activités agricoles. La qualité des cours d'eau est à préserver, les continuités écologiques à améliorer</p>
<p>Sensibilité des milieux naturels</p>	<p>Sensibilité forte pour le milieu naturel dans les vallées au regard du changement climatique qui affecte les espèces. Grande richesse écologique dans les vallées, les secteurs bocagers et les boisements : grande qualité paysagère et patrimoniale Beaucoup de zones protégées</p>
<p>Sensibilité paysage et patrimoine</p>	<p>Sensibilité faible à modérée sur le territoire par la transition des espaces fermés (bocages, pré-vergers, courtils...) vers les openfields- espaces ouverts plus uniformes. 88% du territoire dédié aux activités agricoles ; 9% aux boisements Une activité touristique peut dépendre des aléas climatiques qui peut aussi être une opportunité de développement pour le territoire. Un territoire peu artificialisé et riche d'un patrimoine naturel préservé Un bâti d'exception et ressource architecturale (vallée du Thérain)</p>
<p>Sensibilité du milieu humain</p>	<p>Sensibilité forte sur le territoire concernant la précarité énergétique : déplacement, chauffage habitat Une sensibilité modérée Une croissance démographique en lien avec l'Île de France et Beauvaisis : rurbanisation Des déplacements pendulaires induits Une population vieillissante néanmoins, nécessité de maintenir l'attractivité du territoire ; Fragilité de l'emploi ; Niveau de revenu faible 50% des résidences principales de Picardie Verte sont antérieures à 1949. Le parc récent (construction après 1990) représente 11% du patrimoine global</p>
<p>Autres Sensibilités liés au milieu humain</p>	<p>Sensibilité forte à modérée sur le territoire sur le plan de l'agriculture : élevage dans le Sud Ouest/ grandes cultures dans l'Est. Modérée concernant les espaces boisés et l'activité économique Dans le domaine agricole : modification des rendements et des cultures, érosion par coulées de boues, Disparition des prairies au profit des grandes cultures céréalières. Dans le domaine forestier : espaces fragmentés, risque d'épidémies...</p>

Aléas	
	Dans le domaine économique : fragilité de l'emploi, déplacements pendulaires importants, exposition des entreprises à la chaleur, aux bouleversements socio-économiques mondiaux.

■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques.

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Caractéristiques physiques	<p>Préserver la qualité des terres agricoles</p> <p>Réduire les consommations d'espaces naturels et agricoles</p>
Ressource en eau	<p>Assurer une gestion économe de la ressource en eau</p> <p>Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire et des territoires voisins</p> <p>Préserver la qualité des eaux de surface, des zones humides et des eaux souterraines</p>
Caractéristiques climatiques et énergétiques	<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les consommations énergétiques - Développer les énergies renouvelables - Limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain et la périurbanisation - Limiter les pertes de superficies agricoles - Augmenter les surfaces de bois et forêts <p>Développer les actions d'adaptation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vulnérabilité aux risques naturels d'inondations et d'érosion - Préserver et renforcer la biodiversité locale - Adapter les pratiques agricoles - Assurer une gestion durable des boisements et des haies bocagères - Prévenir les effets d'îlots de chaleur dans les projets d'aménagement <p>Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie</p> <p>Augmenter la production d'énergies renouvelables</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Caractéristiques naturelles	<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille</p> <p>Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés et bocagers</p> <p>Engager des actions visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.</p> <p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...)</p>
Paysage patrimoine et	<p>Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les motifs caractéristiques du paysage naturel</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation ; et l'appropriation des paysages par les seuls riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées</p> <p>Contrôler l'accès aux espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles</p>
Risques naturels	<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant du PPRI</p>
Risques industriels, pollutions et nuisances	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Démographie et santé	Développer les infrastructures d'accueil, d'éducation, de formation et de santé pour la croissance démographique
Perspectives d'évolution sanitaire	Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements
Aménagement et économie	<p>Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements</p> <p>Limiter le besoin de mobilité</p>

Synthèse des enjeux environnementaux du PCAET

1.3 La construction de la stratégie du PCAET

La stratégie a été construite sur la base des diagnostics (état des lieux et potentiels de développement du territoire), de l'Etude de Planification Energétique, des objectifs du SRADDET et des objectifs nationaux.

Deux temps de concertation ont permis d'élaborer la stratégie énergétique : les ateliers du 24 juin 2019 et du 10 octobre 2019.

	Objectifs du territoire
Réduction des émissions directes de GES	- 41%
Emissions directes de GES	5,46 Teq CO ₂ /hab
Réduction de la consommation d'énergie totale	- 34%
Augmentation de la production d'énergie renouvelable	x 2,3
Stockage carbone par rapport aux émissions restantes	47%

Tableau 2. Objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET d'ici 2050

Ces objectifs stratégiques permettent de répondre aux **objectifs chiffrés fixés** :

Objectifs stratégiques	Actions
Emissions directes de GES / 2030 : réduction de - 41%, soit 5,46 Teq CO ₂ par habitant	Ralentissement de la baisse des cheptels bovins autour de 10%
	Baisse de 7% des surfaces en blé / céréales, soit 700 ha en diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre
	Agriculture biologique ou à faibles intrants sur environ 7% des surfaces

Objectifs stratégiques	Actions
	<p>Déploiement de surfaces maraichères</p> <p>Optimisation des pratiques agricoles pour réduire le bilan azoté</p> <p>Développement important de l'agroforesterie</p> <p>Déploiement massif des cultures intermédiaires à valeur énergétique pour la production d'énergie renouvelable</p> <p>Baisse de 15% des consommations de viande</p> <p>Amélioration des process : baisse de 10% des émissions de GES des procédés industriels dont Saverglass</p> <p>Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement</p> <p>Baisse de 25% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES</p> <p>Augmentation massive du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve</p> <p>Baisse de l'artificialisation nette</p>
<p>Consommations d'énergie totales / 2050 : réduction de 34%</p>	<p>Rénovation de 410 logements par an (dont 67% en BBC)</p> <p>Rénovation BBC de 3500 m²/an de bati public</p> <p>Rénovation du bâti tertiaire (2100 m²/an en BBC, 1500m²/an en intermédiaire et 300 m²/an en rénovation légère)</p> <p>Développement des modes doux</p> <p>Promotion et développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment du covoiturage</p> <p>Aménagement propice à l'intermodalité</p> <p>Basculement vers une motorisation moins carbonée</p> <p>Diversification des sources d'énergie (hybride, électrique, hydrogène, bioGNV) et des modes de transports (fret ferré et fluvial)</p> <p>Réduction, le réemploi et le recyclage des déchets produits</p> <p>Réduction de la dépendance aux énergies fossiles</p>

Objectifs stratégiques	Actions
	Réalisation de diagnostics d'exploitation par la chambre d'agriculture et développement des circuits courts
Production d'énergie renouvelable : multipliée par 2,3	Photovoltaïque (sur bâti, au sol ou en ombrière)
	Eolien (parcs existants ou autorisés, densification, repowering)
	Réseau de chaleur (extension et création)
	Remplacement des systèmes de chauffage peu performants au bois et dynamique de substitution par la biomasse des systèmes de chauffage au fioul
	Méthanisation
	Géothermie
	Solaire thermique
Stockage carbone par rapport aux émissions restantes : 47%	Replantation de haies : 60km, 2 km/an
	Développement de l'agroforesterie : 20% des surfaces : 330 ha par an
	Revégétalisation des tours de ville et des centre bourgs
	Maintien et renforcement de la Trame Verte et Bleue
	Améliorer le stockage dans les sols stables cultivés, grâce aux changements de pratiques culturales
	Baisse des apports d'engrais en améliorant le taux de matières organiques des sols
	Lutte contre l'érosion et le ruissellement : aménagement du territoire et pratiques agricoles
	Maintien des surfaces agricoles dédiées à la production énergétique
	Développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique et de l'usage des co-produits en valorisation énergétique
Valorisation maximale des anas de lin	

Objectifs stratégiques	Actions
	Autour des captages d'eau potable : protection maximale, taillis à courte rotation ou pratiques écologiques
	Multiplication par 20 de la construction en biomatériaux pour augmenter le stockage dans les bâtiments, protéger contre la chaleur (isolants)
Emissions de polluants atmosphériques / 2030 : réduction de 15 à 59%	Réduction de l'utilisation d'engrais azoté sur les cultures
	Renouvellement des appareils de chauffage les plus émissifs consommant du bois
	Rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie
	Amélioration des procédés de production et de combustion associée à l'utilisation des meilleures techniques disponibles pour les entreprises
	Diminution du nombre de véhicules en circulation
	Amélioration technologique et renouvellement du parc automobile

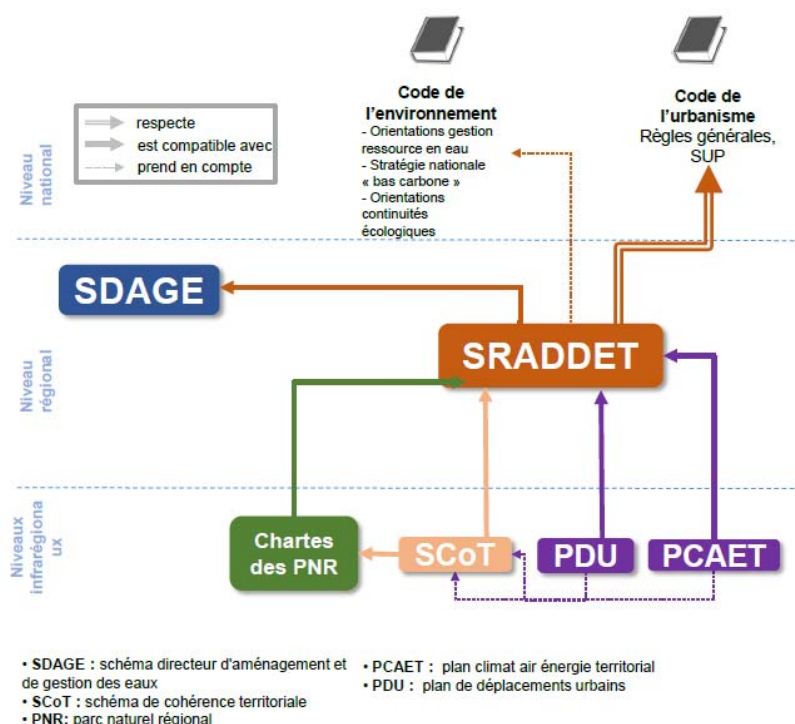
■ Analyse de l'articulation avec les documents cadres

Le PCAET doit être compatible avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui lui-même doit prendre en compte les lois issues du code de l'environnement (Stratégie nationale bas carbone (SNBC), Loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV), Loi Energie Climat...)



Les SCoT (ou à défaut les PLU), les PDU, les PCAET et les chartes des PNR :

- > Prennent en compte les objectifs du SRADDET ;
- > Sont compatibles avec les règles générales du fascicule de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables.



Outils de planification « Aménagement »

SNBC : Stratégie Nationale Bas-Carbone
 SRADDET : Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires
 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
 PLU : Plan Local d'Urbanisme
 PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Outils de planification « Air »

PREPA Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
 PPA : Plan de protection de l'atmosphère
 PDU : Plan de déplacements urbains
 PLH : Programme Local de l'Habitat

■ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

La stratégie du PCAET respecte partiellement les engagements de la Loi TEPCV et de la Loi Energie Climat :

- La CC Picardie Verte vise en 2050 une réduction de sa consommation totale d'énergie de 34 % par rapport au niveau de 2015. La loi TEPCV fixe une diminution de 50 % de la consommation énergétique finale par rapport à la référence 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 : le territoire ne respecte donc pas cet objectif.
- La CC Picardie Verte vise en 2050 une production renouvelable de 717 GWh, représentant une multiplication par 2,3 par rapport à 2015. Le territoire produirait 115 % de l'énergie consommée, par des EnR. La loi TEPCV fixe une ambition de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Respect de l'engagement.
- D'après les scénarios prospectifs, le territoire tend vers l'objectif de neutralité carbone, avec environ 47% des émissions de GES couvertes par le stockage carbone, et une réduction des émissions de 41%.

■ La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique

La stratégie du PCAET respecte ces engagements, à travers les leviers suivants :

- Revégétaliser pour stocker du carbone et protéger le territoire des effets du changement climatique : lutte contre l'érosion, protection contre la chaleur,
- Lutte contre l'érosion et le ruissellement : aménagement du territoire et pratiques agricoles,
- Autour des captages d'eau potable : protection maximale, taillis à courte rotation ou pratiques écologiques.

■ Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)

La stratégie du PCAET en termes d'émissions de polluants atmosphériques suit les exigences du PREPA pour 2030 :

- Réduction de 32% des émissions de SO₂ par rapport à 2015,
- Réduction de 56% des émissions de NO_x par rapport à 2015,
- Réduction de 59% des émissions de COVNM par rapport à 2015,
- Réduction de 15% des émissions de NH₃ par rapport à 2015,
- Réduction de 46% des émissions de PM_{2,5} par rapport à 2015,
- Réduction de 36% des émissions de PM₁₀ par rapport à 2015.

■ Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

- La stratégie du PCAET respecte partiellement ces engagements :
- La CC Picardie Verte vise en 2050 une réduction de sa consommation totale d'énergie de 34 % par rapport au niveau de 2015. La loi TEPCV fixe une diminution de 50 % de la consommation énergétique finale par rapport à la référence 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 : le territoire ne respecte donc pas cet objectif.
- La CC Picardie Verte vise en 2050 une production renouvelable de 717 GWh, représentant une multiplication par 2,3 par rapport à 2015. Le territoire produirait 115 % de l'énergie consommée, par des EnR. La loi TEPCV fixe une ambition de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Respect de l'engagement.
- D'après les scénarios prospectifs, le territoire tend vers l'objectif de neutralité carbone, avec environ 47% des émissions de GES couvertes par le stockage carbone, et une réduction des émissions de 41%.

■ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Hauts-de-France

La stratégie du PCAET respecte une partie de ces objectifs :

- Production d'énergies renouvelables équivalente à 115% de la consommation en 2050

■ Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)

Les projets d'énergies renouvelables devront prendre en considération le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

■ Schéma de Cohérence Territoriale

La stratégie et le plan d'actions du PCAET ont été construit en cohérence avec le PADD et le DOO du SCOT.

A ce titre, les deux documents ont de nombreux objectifs communs :

- Poursuivre le développement des « énergies vertes » et renouvelables ;
- Développer l'écoconstruction (des constructions neuves et des projets de rénovation) ;
- Poursuivre les actions spécifiques visant les économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés ;
- La mise en place de circuits courts de distribution, dans une optique de développement durable ;

■ ...Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi

La stratégie et le plan d'actions du PCAET sont en cohérence avec les ambitions du Projet d'aménagement et de développement durables du PLUi-H de la CC Picardie Verte.

■ Contrat Local de Santé – CLS

La stratégie et le plan d'actions du PCAET ont pris en compte le Contrat Local de Santé et ne vont pas à l'encontre des ambitions de ce dernier.

1.3.1 Le plan d'action

La co-construction du plan d'action a été s'est déroulé au cours de plusieurs séances.

	Actions
1 - Patrimoine public et réseaux	1-Mise en place d'un Réseau de chaleur 85% ENR à Formerie
	2-Rénovation énergétique des bâtiments de la CCPV : siège et autres locaux
	3-Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de CCPV
	4-Programme Aère Toî sur les bâtiments CCPV et communaux
	5-Conseils personnalisés aux communes
	6-Rénovation Energétique des bâtiments des communes et partenaires
	7-Récupération des CEE au niveau communautaire
	8-Eclairage public
	9-Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics
2 - Habitat et cadre de vie, mobilisation des habitants	10-Mettre en place le Guichet Unique de l'Habitat
	11-Réaliser une OPAH Energétique
	12-Sensibilisation des habitants aux enjeux énergie, climat et environnement, notamment par les Centres Sociaux Ruraux du territoire
	13-Réduction des quantités de déchets et compostage
	14- Accompagner les porteurs de projet pour des Energies renouvelables citoyennes et participatives
3 - Mobilité	15-Plan de Mobilité Interne à la CCPV

	Actions
	16-Plan de mobilité Simplifié
	17-Communication autour de la mobilité
	18-Plateforme mobilité verte
	19- Optimisation des gares en milieu rural en Grand Beauvaisis
4- Adaptation au changement climatique, qualité de l'air et biodiversité	20- Lutter contre les inondations via un plan de ruissellement sur la CCPV suivi d'un plan d'action
	21- Gérer les eaux pluviales, préserver et restaurer les Zones humides et préserver/restaurer les éléments du paysage sur le SAGE de la Bresles
	22 - Mettre en place un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Thérain
	23 - Projet AQACIA
	24 - Favoriser les porteurs de projets éco-responsables
	25 - Plantation de haies et revégétalisation des villages
	26- -Continuer les MAEC
5 - Alimentation et agriculture durable	27 - Mettre en œuvre le PAT
	28 - Réaliser une démarche Climagri pour amplifier les actions sur le volet GES agricole
	29 - Faire un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'agriculteurs bio
	30 -Favoriser les circuits courts alimentaires et lutter contre le gaspillage avec l'épicerie solidaire
	31 - Formation et ateliers de co-conception et d'évaluation ex ante des performances des systèmes agroforestiers
	32 - Développer filière biogaz
6 - Fonctionnement interne de la collectivité	33 - Mise en place d'une charte interne du DD
	34 - Réflexion globale espaces verts bâtiments communautaires. Exemplarité
	35 - Réduire de manière drastique les consommations de papiers administratifs
	36 - Echanges interservices. Affiner le protocole de nettoyage
7 - Planification, Pilotage et Animation	37 - Piloter la démarche Cit'ergie et le Plan Climat
	38 - Education et Communication autour de la Transition Climatique

	Actions
	39 - Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables par commune
	40 - Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations
	41 - Intégrer les principes de la transition climatique dans l'aménagement du territoire

1.3.2 Analyse environnementale du plan d'action

Le plan d'action tel que détaillé présente des actions concrètes traitant l'ensemble des thématiques d'un PCAET en prenant soin de limiter les incidences négatives.

Ce sont les élus, agents et acteurs du territoire qui ont pris part à la co-construction du PCAET qui s'est déroulée à travers des ateliers.

Afin de maintenir la dynamique mise en place et assurer le suivi de la mise en place des actions, un chargé de mission Energie Climat de la CCPV accompagnera les porteurs de projet.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Toutefois, certaines recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Réaliser les études d'impacts sur le paysage et la biodiversité pour chaque projet d'installations de centrales de production d'énergies renouvelables et de distribution de ces énergies,
- S'installer à proximité du gisement méthanisable, sans soustraire aux sols cultivés les intrants naturels issus de la décomposition sur place des résidus végétaux,
- Associer les riverains au développement de projets énergétiques pour favoriser l'acceptation,
- Réaliser les plans d'épandage, spécifiques à chaque projet de méthaniseur, pour réduire les impacts du digestat sur la qualité des sols.

L'analyse itérative de la stratégie et du plan d'actions a permis de déceler de potentielles incidences négatives sur l'environnement. Des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces effets ont été proposées et intégrées au plan d'actions, telles que synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Pour rappel, une mesure d'évitement ou de réduction est toujours conçue en réponse à un impact potentiel identifié portant sur une cible donnée (ex. : une zone humide, une espèce particulière, etc.).

Incidences	Types de mesures	Mesures
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Evitement / Réduction / Compensation	Etude d'impact de chaque projet.
	Compensation	Installer des nids ou nichoirs lors de rénovations par l'extérieur qui pourraient supprimer des lieux de nidifications.
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Evitement	Les documents d'urbanisme interdisent certaines constructions en espace agricole
Artificialisation des sols	Evitement	Eviter de créer des pistes cyclables perméables. Favoriser les chemins existants.

Incidences	Types de mesures	Mesures
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte » lors des changements de chaudières. Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation.
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Evitement	Ne pas construire ou implanter une installation de production d'énergie renouvelable à proximité d'un bâtiment classé.
Détérioration de la qualité de l'eau	Réduction	Etude d'impact de chaque projet notamment pour l'implantation de méthaniseurs et l'épandage des digestats.
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions et nuisances	Réduction	Mettre en place les mesures nécessaires pour limiter les nuisances olfactives des méthaniseurs ou des nuisances sonores des éoliennes.
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des batteries des véhicules et des panneaux photovoltaïques.

■ Indicateurs de suivi et d'évaluations

Le dispositif de suivi et d'indicateurs du PCAET permettra de mesurer les effets des actions du PCAET. Des indicateurs de suivi, qui permettent de suivre le niveau d'avancement et de réalisation des actions, sont intégrés dans les fiches actions.

	Actions	Indicateurs de suivi	Indicateurs environnementaux
2	Rénovation énergétique des bâtiments de la CCPV : siège et autres locaux	kWh économisés	Nombre de bâtiments avec isolation par l'extérieur ayant mis des nichoirs
3	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de CCPV	Production en kW/h/an en électricité photovoltaïque	Part des panneaux en fin de vie recyclés ou valorisés (%)
6	Rénovation Energétique des bâtiments des communes et partenaires	Nombre de bâtiments rénovés	Nombre de bâtiments avec isolation par l'extérieur ayant mis des nichoirs
9	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics	Nombre de bâtiments convertis et nombre de kw produits en biomasse	Nombre chaudière à bois avec le label flamme verte
10	Mettre en place le Guichet Unique de l'Habitat	Nombre de logements rénovés en BBC ou autres niveaux Nb de personnes conseillées	Nombre personnes sensibilisées à la mise en place de nichoirs suite à une rénovation par l'extérieur.

	Actions	Indicateurs de suivi	Indicateurs environnementaux
11	Réaliser une OPAH Energétique	Nombre de logements accompagnés	Surfaces annuelles artificialisées (ha) Nombre de logements avec isolation par l'extérieur ayant mis des nichoirs
16	Plan de mobilité Simplifié	Nombre d'enquêtes réalisées auprès des habitants / nombre de réunions ateliers tenus	Surface ou linéaires artificialisés pour la création de pistes cyclables ou piétonnes (m ²)
32	Développer filière biogaz	Poids des intrants valorisés	Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées Nombre de plaintes liées aux odeurs ou à la pollution de cours d'eau liés à une potentielle fuite

1.3.3 Conclusion

Les indicateurs de l'EES vont permettre de mesurer les effets de la mise en place des mesures mais aussi de suivre l'avancement de chaque mesure.

Afin de rester volontariste, grâce aux indicateurs de suivi, d'évaluation et environnementaux, le plan d'actions pourra être mis à jour afin d'intégrer de nouvelles opérations et de rester cohérent avec les dynamiques locales.

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur l'environnement.

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de de la CC Picardie Verte sur son environnement.

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire de la CCPV ou en limite de celle-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune (extinction de l'éclairage public, actions de lutte contre l'érosion des sols, etc.).

Toutefois, 3 risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une possible incidence des travaux d'isolation destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, sur les chiroptères d'intérêt communautaire utilisant des gîtes anthropiques (et sur les

autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes...,

- Une possible incidence du renouvellement de l'éclairage sur les espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères : incidence négative si les candélabres sont équipés d'éoliennes pour leur alimentation et si l'éclairage LED ne tient pas compte des sensibilités des chiroptères et de la faune nocturne en général.
- Une possible incidence des projets de méthaniseurs sur les habitats d'intérêt communautaire (des milieux humides en particulier) et les espèces qu'ils abritent.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des projets de méthaniseurs hors des périmètres des sites Natura 2000 impérativement,
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude le plus en amont possible des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Ne pas installer d'éoliennes sur les candélabres (et privilégier les panneaux photovoltaïques)
- Choix de LED dont les températures de couleur sont comprises entre 2 200 - 2 700 K. Diriger les flux lumineux vers le sol.

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET de la Communauté de communes de la Picardie Verte sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.